

Commission JUGES
Comité Régional Bourgogne Franche Comté
20 Rue Mégevand 25041 BESANCON CEDEX

Objet :
Examen juges IMPOSES 6^{ème}

Destinataires :
Ligue Franche Comté
Ligue de Bourgogne
Ligue de Lorraine

Copie à :
Nicole GRILLOT

Besançon,
Le 28.10.2016

Chers Amis,

La commission **JUGES du Comité Régional Bourgogne Franche Comté** a programmé une session d'examen «**JUGES IMPOSES 6^{ème} degrés**» en GF avec les nouvelles dispositions de la CNGF »

L'examen écrit se déroulera

Le samedi 28 janvier 2017
20 rue Mégevand à partir de 8 h 30

- **Matin Révision 9 h 00 à 11 h 45**
- **Repas 12 h 00 – pique-nique**
- **Après-midi Examen à partir de 13 h 30**

Documents à joindre à la feuille d'inscription :

- Photocopie recto verso de la carte JUGE 2^{ème} échelon ou J 6^{ème} partiel
- Photocopie de la Licence ou le numéro sur la feuille d'inscription
- 1 chèque de 16.00 € ordre Comité Régional Bourgogne Franche Comté

La feuille d'inscription accompagnée des documents devra être retournée à

Madame Marie France JUNOD
Comité Régional Bourgogne Franche Comté
20 rue Megevand 25041 BESANCON CEDEX

mf.junod@orange.fr

pour le 05.12.2016 **dernier délai**

AUCUNE INSCRIPTION ARRIVÉE APRES CETTE DATE NE POURRA ETRE ACCEPTÉE car nous devons transmettre les inscriptions à la CNGF pour début décembre 2016
Merci de votre collaboration et salutations amicales et sportives.

Pour la commission juges
Marie France JUNOD

Conditions pour être candidat

- Etre licencié
- Avoir réussi l'examen Juge 2^{ème} échelon ou le 6^{ème} partiel
- Avoir participé aux cours de formation 6^{ème}
- Avoir noté des compétitions départementales ou régionales jusqu'au 6^{ème} degré sur 2.3 ou 4 agrès

L'épreuve écrite :

Porte sur les 6^{ème} degrés.

- 2 h 00 pour deux agrès
- 2 h 30 pour trois agrès
- 3 h 00 pour quatre agrès

7 questions sur les généralités et 7 questions sur les agrès choisis

La connaissance de l'écriture SYMBOLIQUE est OBLIGATOIRE

L'épreuve pratique :

Deux mouvements 6^{ème} en note de base qui seront expliqués par les juges responsables de la session d'examen

Cinq mouvements 6^{ème}

EXAMEN	ECRIT	PRATIQUE
4 AGRES	35 questions à 2.00 points 7 sur les généralités 7 sur les agrès passés	Saut – Barres – Poutre – Sol Cinq 6 ^{ème} à chaque agrès
3 AGRES	28 questions à 2.00 points 7 sur les généralités 7 sur les 3 agrès choisis	Aux agrès choisis Cinq 6 ^{ème} à chaque agrès
2 AGRES	21 questions à 2.00 points 7 sur les généralités 7 sur les 2 agrès choisis	Aux agrès choisis Cinq 6 ^{ème} à chaque agrès

Conditions d'admission :

Pour être admis juge 6^{ème} échelon, les candidats doivent obtenir l'écrit et la pratique sur au moins 2 agrès sur 2 saisons maximum.

EXAMEN	ECRIT	PRATIQUE
4 AGRES	42/70	3 notes sur 5 à chaque agrès
3 AGRES	33/56	3 notes sur 5 à chaque agrès
2 AGRES	25/42	3 notes sur 5 à chaque agrès

Tout ce qui est acquis (écrit ou pratique) est conservé pendant une saison

Pour l'épreuve pratique : la Note D et la Note E seront prises en compte

Note D : 15.00 pts

L'écriture du mouvement en symbolique :

3.00 pts si 100 % du mouvement écrit
1.50 pt si 50 % du mouvement écrit
0.00 pt si sous 50 %

Les 3 difficultés 6^{ème} prises en compte

5.00 pts ou 0.00 pt

Les bonifications nommées

2.00 pts
1.50 pt si 1 erreur
1.00 pt si 2 erreurs
0.00 pt si + de 2 erreurs

Les EC

5.00 pts ou 0.00 pt

Il faut 12.50 points pour valider la NOTE D

Pour la NOTE E – les écarts tolérés

0.30 pt si moyenne du jury égale ou supérieure à

0.50 pt si moyenne du jury comprise entre

0.70 pt si moyenne du jury égale ou inférieure à

9.00 pts

7.50 et 8.90 pts

7.40 pts